|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Fiche descriptive de la formation** |  |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **La Formation syndicale Cgt - Prudis**Espace vie syndicale 263, rue de Paris Case 4-3 93516 Montreuil Cedex | Tél : 01.55.82.82.39Courriel : prudis@cgt.fr |
| Site internet : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr> |

**001 – Se préparer pour former à la Session 5 : La modification du contrat de travail pour les formatrices et formateurs**Public : Les formatrices et formateurs des formation Prudis qui vont dispenser la Session 5 dans leur territoire. Le contexte qui amène à faire de la formation :Cette formation s’inscrit dans la famille de formation **« outiller à la responsabilité ».**La formation Session 5 – La modification du contrat de travail fait partie des formations indispensables pour toutes les conseillères et tous les conseillers prud’hommes et doit être réalisée au plus près dans les territoires. Elle sera mise à jour au cours du 2ème semestre 2024 et sera disponible à la fin décembre 2024. Les principales modifications portent sur l’actualisation des références juridiques, sur le rajout de fiches formateur.rice.s qui donnent d’avantage d’éléments aux intervenant.e.s, notamment.De plus, les formatrices et formateurs vont à la fois repérer les éléments indispensables sur la modification et le transfert du contrat de travail, le lien avec le changement des conditions de travail et son transfert légal et conventionnel. Mais aussi s’approprier la logique du déroulé pédagogique et des activités pédagogiques.Les objectifs de formation :Les stagiaires seront outillés pour intervenir et animer la formation session 5 – La modification du contrat de travail.Les thèmes abordés :1. Présentation du découpage thématique et des objectifs pédagogiques de la session, des thèmes et des moments ;
2. Présentation des déroulés et des activités pédagogiques
3. Les savoirs indispensables sur la modification et le transfert du contrat de travail, le lien avec le changement des conditions de travail et son transfert légal et conventionnel.
4. La mise en pratique des activités pédagogiques.

Les prérequis à cette formation :Avoir suivi la formation de formatrices et formateurs CGTAvoir suivi les formations de la Session 1 à la Session 3 Module 2.Évaluations prévues :Évaluations formatives au cours des mises en pratique.Évaluations sommatives de fin de moment ou de thème.Évaluation appréciative en fin de journée et en fin de formation.Forme et durée de l’action de formation Stage de 3 jours du lundi 20 (14h00) au mercredi 22 (12h30) janvier 2025 au Centre confédéral de formation syndicale Benoît Frachon à Gif-sur-Yvette (91). Arrêt Courcelle sur Yvette de la ligne B du RER. Le centre est accessible aux personnes à mobilité réduite.Les frais de transport seront remboursés aux stagiaires sur présentation des justificatifs.Les frais d’hébergements et de restauration sont pris en charge par PRUDIS-CGT. |
|  |